



Directives pour les Championnats Nationaux sur Route 2025

L'équipement de tous les participants doit être conforme à la réglementation UCI en vigueur.

Épreuves « Contre-la-montre »

Communication à distance en course :

Lors des **épreuves contre-la-montre**, uniquement les coureurs Juniors (m/f), Espoirs (m/f) et Élite (m/f) peuvent faire usage et être en possession d'un système de communication et d'information à distance (communément appelé « Oreillette »), ceci en respect des conditions énumérées dans l'article 2.2.024 du règlement UCI, et sous réserve de disposer de l'autorisation requise pour l'utilisation des fréquences radioélectriques sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Matériel de course :

Le coureur de la catégorie **Débutants (m/f)** ne peut pas utiliser une bicyclette avec un équipement spécifique destiné aux épreuves d'un contre-la-montre. Dans cette catégorie les prolongateurs, repose-coudes et roues pleines (lenticulaires) sont prohibés.

Chaque coureur pourra se soumettre à un pré-contrôle de bicyclette entre 2 heures et au plus tard 20 minutes avant le premier départ du contre-la-montre. La présentation au contrôle du matériel est obligatoire **au plus tard 10 minutes** avant l'heure de départ assignée.